



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

1 rue de la Tour – 10000 TROYES
Tél. 03 25 70 47 80

Date de convocation et d'affichage : jeudi 07 mai 2026

La séance, présidée par M. Marc BRET, est ouverte à 18h00

Sont présents :

Mesdames Martine ANDRE, Jamila AZZAB, Rachida BOUDADI, Charline BRIOT, Elisabeth CHERAIN, Laurence DINIZ, Marie HUBERDEAU, Flavienne LEMELLE, Brigitte MARION.

Messieurs Marc BRET, François CLOUARD, Jean LAUVERGEAT, Charles MAISON, Jean-Jacques MORDIN.

Sont excusés :

Madame Aline MONGEOT.

Messieurs François BAROIN, Jean-François LAVILLE.

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Délibération n° 2026.12.08 : Règlement Budgétaire et Financier

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

Règlement Budgétaire et Financier

Exposé :

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au CMAS de la Ville de Troyes au 1^{er} janvier 2024 rend obligatoire l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) par l'assemblée délibérante.

Ce document formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi organique relative aux Lois de Finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable ainsi que les instructions budgétaires et comptables. Il définit également des règles internes de gestion propre au CMAS dans le respect des textes sus mentionnés.

Ce référentiel commun assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures de gestion pour la durée du mandat. Ce règlement doit être présenté au vote à chaque renouvellement de mandature et avant la première décision budgétaire qui ouvre le nouveau mandat. Ce dernier peut être révisé à tout moment au cours de la mandature par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Décision :

Il vous est proposé :

- **D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté en annexe.**